



n°50

juin – septembre 2010

INFO-RÉSEAU

Comité National
de Liaison des
Régies de Quartier



Journal d'information
du Comité National de Liaison
des Régies de Quartier

EDITORIAL

Une Régie de Territoire : une réponse adaptée aux besoins des territoires ruraux en difficulté.



Régies de Quartier, Régies de Territoire, les fondements de leur projet sont les mêmes. Il s'agit d'un projet « pour un territoire », partagé entre tous les acteurs de la vie commune, qui met au centre les habitants.

La présentation des Régies de Villeneuve-sur-Lot et du Pays de Lunel le montre. Si l'histoire de leur création est bien particulière, dans les deux cas, leur développement a été conduit par un réel partenariat d'acteurs qui s'est construit au fur et à mesure que les Régies démontraient toute leur utilité. C'est « cette proximité sociale » entre acteurs, maillage dynamique au-delà des différences d'intérêt, qui leur permet d'apporter des réponses innovantes aux difficultés que rencontrent les habitants de territoires ruraux.

La grande diversité des services que les Régies offrent illustre une double capacité, celle de s'adapter rapidement aux opportunités locales et celle de concevoir des réponses au plus près des besoins des habitants. De plus, fidélité envers leur mission d'insertion, leurs salariés peuvent progresser, d'une activité à une autre, assumer plus de responsabilités, et construire ainsi un vrai projet personnel.

Jusque vers un emploi durable ? C'est une question lancinante, les Régies de Territoire n'ont pas toutes les réponses à cette situation dramatique de l'emploi des personnes les plus fragiles. Mais n'est-il pas urgent que d'autres partenariats, sur d'autres sites, se mobilisent et unissent leurs efforts pour conduire un projet de territoire aussi ambitieux ?

Clotilde Bréaud, Présidente du CNLRQ

Sommaire

2-3 *En direct des Régies*

- ◆ A Bron, Trélazé et Mont-Saint-Martin
- ◆ Portrait d'acteurs

4-7 *Le Dossier*

Régies de Territoire : un projet partagé qui s'ancre sur le territoire

Dans le Lot-et-Garonne et dans l'Hérault, les Régies de Territoire et leurs salariés apportent, avec le soutien des acteurs locaux, des réponses adaptées aux besoins de la collectivité et de son développement. Régis Mitifiot, responsable du pôle Développement du CNLRQ explique l'atout de ces Régies pour le développement local, solidaire et durable.

8-11 *En direct du Réseau*

- ◆ Formation
- ◆ Développement
- ◆ Economie solidaire
- ◆ Makandi

12 *Interview*

avec Vanik Berberian, président de l'Association des maires ruraux de France et maire de Gargilès-Dampierre dans l'Indre.



En direct des Régies

Régie de Quartier
de Mont-Saint-Martin (54)

Rubric O'Val, « l'info ascendante » du quartier



Soucieux de respecter la Charte des Régies de Quartier, le conseil d'administration de la Régie de Mont-Saint-Martin veut encourager l'expression des habitants. Et, parce que les habitants n'osent pas s'exprimer, il a fallu inventer. Et inventer quelque chose pour obtenir de l'« info ascendante ». Ce sera un journal. Mais *Rubric O'Val* n'est pas un journal

Quelques membres
du comité de rédaction
du dernier numéro
de *Rubric O'Val*

comme les autres : ce qui est écrit est la simple transcription de ce qui est dit par celui qui le dit, sans filtre. Le comité de rédaction est ouvert à tous et peut changer d'un numéro à l'autre, en fonction du thème choisi, des membres du CA, des représentants d'associations de locataires et aussi d'habitants qui y participent. Olivier, le coordonnateur social, s'occupe des photos et de centraliser les témoignages et articles récoltés par les membres du comité de rédaction. Lors de la lecture des articles par ce dernier, il suffit d'une seule voix qui émette un doute ou un refus, et le témoignage est supprimé. Ceci dans l'unique but, de ne pas faire de *Rubric O'Val* un objet de polémiques afin qu'il puisse rester un outil de dialogue et d'écoute réciproque. Dans le dernier numéro, « Le quartier

vu par les enfants », la question « Ton quartier, t'en penses quoi ? » a été posée aux membres du Conseil municipal des jeunes. A l'école, les enfants qui ne savaient pas encore écrire ont fait des dessins commentés d'une petite phrase. Jean-Marc Betti, le directeur de la Régie, est garant de l'esprit de cette gazette hors norme : « Tout le monde peut prendre la parole, habitants, bailleurs, élus, mais le comité de rédaction, dont ils sont les acteurs, est souverain. »

Régie de Quartier de Trélazé (49)

Transport à la demande pour habitant à mobilité réduite

Dans le quartier des Plaines, qui a subi de nombreuses modifications dans le cadre de l'opération de renouvellement urbain, le Conseil des Sages, un collectif de seniors, a pointé d'importants problèmes de mobilité. La Régie de Quartier a souhaité co-construire avec eux pour répondre à des besoins non couverts, en particulier, faire des courses. Soutenue par la municipalité, la Régie a mis en place un service de transport grâce à l'acquisition de deux véhicules de neuf places, tous accessibles aux personnes à mobilité réduite. Elle en a confié la conduite à deux salariés. Le Conseil des Sages, a, de son côté, identifié les bénéficiaires du service : ils doivent être âgés de plus de 70 ans, à mobilité réduite et habiter Trélazé. Chaque vendredi, sur réservation téléphonique et pour



la somme d'1,50 euros, les usagers sont pris en charge à domicile, les chauffeurs les aident à faire leurs courses et à les décharger. Ces derniers ont noué des relations fortes et de confiance avec les personnes qu'ils véhiculent. « Une réflexion est engagée pour faire des sorties de nature différente, culturelles notamment. Un vrai service à l'habitant », se réjouit Jamel Arfi, le directeur de la Régie.

PORTRAIT D'ACTEURS

Mario Dumoulin

Régie de Rémire-Montjoly
Guyane (97)

Mario aura fait un grand détour pour travailler à deux pas de chez lui. Depuis le 1^{er} mars, il fait partie de l'équipe de la Régie de Quartier de Rémire-Montjoly. Quelques jours plus tôt, ce Guyanais de 36 ans était encore dans la banlieue parisienne, opérateur polyvalent depuis 22 mois à la Régie de Deuil-la-Barre.

Mario avait quitté son département pour se ressourcer chez son père. « J'ai appris beaucoup de choses différentes à la Régie de Deuil, puisque je m'occupais aussi bien de l'entretien de la voirie que des



espaces verts. J'ai repris confiance en moi, je suis rassuré sur mes compétences. » Ce parcours à la Régie lui a aussi permis de mettre sur pied un projet agricole qui lui tient à cœur. « Je voudrais acheter un terrain et démarrer avec trois ou quatre vaches, autant de cochons et une dizaine de chèvres. » D'où l'idée de la Régie de le mettre en contact avec sa consœur guyanaise et de lui donner la chance de

réaliser ses ambitions. « Avec l'aide de Stéphanie, l'accompagnatrice socioprofessionnelle, j'ai adressé une candidature à l'association. Cela a pris un peu de temps. La Régie de Rémire-Montjoly a attendu d'avoir une place disponible sur un chantier d'espaces verts pour me proposer un contrat de 35 h, dans un domaine proche de mes compétences et de mon projet. » Le jour de son départ, Mario avait le vent en poupe, heureux de retrouver son département pour y reprendre le cours de sa vie sur de nouvelles bases. « Je vais terminer de passer mon permis de conduire dont j'ai obtenu le code en métropole. » Mario a aussi promis à ses collègues de Deuil de donner régulièrement des nouvelles.

Régie de Quartier Réussir
l'insertion à Bron (69)

Les habitants au cœur de la médiation

La création de postes de médiateurs sociaux à la Régie de Quartier brondillante est issue d'un double besoin. « Il nous fallait trouver d'autres postes que ceux menant aux métiers du nettoyage, peu adaptés aux personnes ayant un niveau Bac et un fort relationnel. Parallèlement, plusieurs associations sportives ont sollicité notre appui afin d'encourager les habitants à s'inscrire dans un club plutôt que de participer librement aux activités. Ce qui compliquait considérablement la tâche des bénévoles », explique la directrice, Aline Morand.

Ces médiateurs sociaux vont au devant des habitants, sur les marchés, aux arrêts de bus, à leur domicile, ils les encouragent à se tourner vers les services sociaux en cas de difficulté, les aident dans leurs démarches administratives et éventuellement les accompagnent. Ils organisent des repas « papis-mamies », des soirées d'accueil pour les nouveaux résidents, font du portage de livres pour les personnes handicapées. Ils incitent les habitants à s'engager plus activement dans la vie du quartier.



Repas "papis-mamies"
avec les médiatrices

Les médiateurs ne se substituent pas aux travailleurs sociaux. Ils sont un relais entre les habitants et le bon interlocuteur. Les médiateurs restent un ou deux ans à la Régie puis, grâce à des formations, se tournent vers des emplois plus qualifiés, ceux de travailleurs sociaux, d'infirmier(e)s ou de gardien(ne)s d'école...

Avec le temps, les habitants ont appris à s'entraider. Et certains anciens médiateurs poursuivent leur engagement à la Régie au sein du conseil d'administration.

Les partenaires économiques

◆ Régie du Pays de Lunel

Communauté de communes du Pays de Lunel, Villes de Boisseron, Lunel, Lunel-Viel, de Valergues, Saint-Just, Marsillargues, Saint-Christol, Saturargues, Viletelle, Office public de l'habitat de la communauté d'agglomération de Montpellier, Syndicat mixte interdépartemental d'aménagement et de mise en valeur du Vidourle, Syndicat mixte de gestion de l'étang de l'Or, Aide alimentaire de Lunel et du Nord lunellois, entreprises, particuliers...

◆ Régie de la vallée du Lot

Communautés de communes du Grand Villeneuvois, Fumélois-Lémance, de Penne d'Agenais-Saint-Sylvestre, mairies de l'arrondissement, particuliers.

Activités des Régies

Entretien de forêt, d'espaces vert et travaux paysagers, bûcheronnage et élagage, entretien de fossés et de berges, nettoyage de déchèteries, enlèvement d'encombrants, enlèvement d'embâcle, ramassage de feuilles, remise en état et entretien de sites patrimoniaux, gros et second-œuvre en bâtiment, rénovation, peinture, transports de denrées alimentaires, petits déménagements sociaux, services à la personne (jardinage, bricolage...), relais vêtement et laverie solidaire...

Un projet partagé qui s'ancre sur le territoire

Dans le Lot-et-Garonne et dans l'Hérault, les Régies de Territoire et leurs salariés apportent, avec le soutien des acteurs locaux, des réponses adaptées aux besoins de la collectivité et de son développement.

L'histoire de chaque Régie est différente. Il en est de même qu'elle soit « de Quartier » ou « de Territoire ». La mise en place de la Régie du Pays de Lunel, à mi-chemin entre Nîmes et Montpellier, est à l'initiative de la communauté de communes du même nom où vivent plus de 45 000 habitants. La volonté politique des élus locaux a tracé un sillon qu'ont rejoint progressivement d'autres acteurs institutionnels, économiques, associatifs, et les habitants eux-mêmes.

La Régie de la Vallée du Lot a été portée quant à elle par la Maison des chômeurs de Villeneuve-sur-Lot, soucieuse d'élargir l'accompagnement social des personnes à une démarche d'insertion par l'économique. Au départ, seul le secteur associatif était véritablement représenté au sein d'un comité de pilotage. La construction du siège de la Régie par les salariés eux-mêmes a changé la donne. L'ampleur et la rapidité des travaux ont suscité l'admiration des artisans et des entreprises, que la Régie est parvenue à mobiliser ensuite autour de ses projets et du retour vers l'emploi des salariés. Un élan qui a convaincu les élus des trois Communautés de Communes partenaires de la Régie, ainsi que des associations à vocation sociale, de rejoindre le CA.

Des interventions qui s'adaptent aux besoins du territoire

Au sein de la communauté de communes du Pays de Lunel, les besoins diffèrent d'une commune à l'autre. On ne peut en effet comparer ceux de Lunel, qui compte 25 000 habitants, avec ceux de Saussines (883 habitants) ou même de Marsillargues (5 887 habitants). En passant avec la Régie un marché d'insertion « article 30 », la collectivité a trouvé à la fois une réponse à son souci d'équité – adapter les heures d'intervention en fonction des besoins de chaque commune – et le moyen d'affirmer son engagement politique en matière d'insertion socioprofessionnelle. « Chaque commune dispose d'un certain nombre d'heures et choisit les sites et la nature de nos interventions », explique Frédéric Fonton, directeur de la Régie. Les tournées effectuées par ses salariés portent donc sur une large palette d'activités : résorption de dépôts sauvages à la demande, collecte du verre pendant les fêtes votives, nettoyage des déchèteries, entretien des fossés afin de prévenir les inondations, remise en état de murs en pierre, mise en valeur du patrimoine... « Cette diversité est un plus pour les salariés. Au fil de leur parcours à la Régie, ils peuvent passer de tâches simples à d'autres plus complexes ou plus valorisantes », poursuit le directeur. Dans ce contexte, la gestion des activités n'est pas une mince affaire. « Si les élus nous soutiennent, ils n'ont pas forcément conscience du niveau de rigueur et d'encadrement qu'implique le bon déroulement de nos missions, en un temps défini par le cahier des charges », ajoute le directeur-adjoint, François Mauresa.

A Villeneuve-sur-Lot comme à Lunel, la diversité des donneurs d'ordre induit une circulation et une présence régulière des salariés sur un grand nombre de sites. Ainsi assurent-ils, de fait, une veille technique. Par exemple, l'enlèvement d'embâcles, ces troncs d'arbres bloqués en travers d'une pile de pont, coûtait très cher à la collectivité. « Depuis que notre Régie en a la charge, l'enlèvement se fait au fur et à mesure. Dès qu'une équipe repère un tronc d'arbre sur le Lot, elle intervient



Thomas et Jan dégagent des embâcles sous le vieux pont de Villeneuve-sur-Lot.



Entretien des murs de la Bastide, à Villeneuve-sur-Lot.

sans attendre que les troncs ne s'empilent les uns sur les autres », indique Hubert Le Maréchal, directeur de la Régie de Villeneuve-sur-Lot.

La visibilité des actions d'entretien menées par les Régies facilite le contact direct avec les habitants. Ainsi signaleront-ils plus rapidement un dysfonctionnement, un arbre qui risque de tomber, un accès difficile à la berge, un élément du patrimoine qui mérite d'être mis en valeur... « Nous relayons auprès des élus les observations, les souhaits ou les besoins des habitants », souligne ce directeur.

Un besoin peut en cacher un autre

Certaines activités montrent comment, à partir d'une première intervention, une Régie de Territoire peut générer de nouvelles offres de services, enclenchant une dynamique de développement.

Tandis qu'un grand nombre d'associations s'impliquaient déjà sur le territoire (environnement, chemins de randonnées...), la Régie de la Vallée du Lot a trouvé sa propre place en se positionnant sur la remise en état et l'entretien de berges. Alors en contact régulier avec les habitants, les randonneurs ou les pêcheurs, l'équipe a mis à jour un besoin non satisfait : la rénovation des chemins de halage. Un besoin reconnu par la municipalité de Villeneuve-sur-Lot et la Communauté de communes du *suite page 6*

Un haut site archéologique à entretenir

Ambrussum est situé à Villetelle, à 7 km de Lunel. Cette ancienne cité romaine, située sur la voie Domitienne, a conservé ses thermes, quelques fondations, une enceinte, des rues pavées usées par le passage des chariots... Ce site archéologique est en perpétuelle évolution grâce aux fouilles qui s'y déroulent chaque été.

Depuis trois ans, l'entretien d'Ambrussum a été confié à la Régie de Territoire dans le cadre d'un marché d'insertion passé avec la Communauté de Communes du Pays de Lunel. Une tâche délicate, puisqu'il s'agit de débroussailler et de traiter les mauvaises herbes sans faire chuter les pierres ou endommager les fouilles.

Cette activité apporte une plus-value importante à la structure d'insertion : la reconnaissance de ses compétences et une diversification valorisante



Le site romain d'Ambrussum, à Villetelle, entretenu par la Régie du Pays de Lunel.

de ses interventions. Pour la Communauté de Communes, c'est l'assurance

d'un entretien régulier et une sensibilisation à la valeur patrimoniale d'Ambrussum, effectuée auprès des habitants par les salariés eux-mêmes !

suite de la page 5 Grand Villeneuveois. Une fois cette nouvelle activité confiée à la Régie, celle-ci a constaté les dégâts provoqués par la croissance exponentielle du nombre de ragondins et a proposé d'en assurer la capture. Dix mois par an, trois salariés sillonnent cours d'eau et lacs collinaires, chassant selon des règles strictes ces milliers de rongeurs. Les sociétés de chasse, fortement sollicitées par le Préfet, ont engagé avec la Régie une réflexion sur la gestion des nuisibles à l'échelle du département. Dans le même temps, ce partenariat a débouché sur un nouveau projet : l'inventaire des espèces protégées.

Lorsqu'un salarié repère un animal en voie de disparition, un vison par exemple, il remplit de manière précise une fiche signalétique que la Régie transmet à une instance régionale de protection de la nature. Cette démarche a plusieurs avantages : elle valorise l'image de la structure, sensibilise les salariés à la valeur et à la fragilité de la faune locale et renforce les liens déjà noués avec les riverains.

Aujourd'hui, tout comme celle de Lunel, la Régie de la Vallée du Lot s'intéresse au patrimoine historique. Après quelques essais probants sur le petit patrimoine local, elle attend un accord qui lui permettra de s'inscrire dans un grand projet de rénovation concernant le château fort de Bonaguil, pièce maîtresse de l'histoire lot-et-garonnaise.

Les Régies, partenaires des artisans locaux

Les Régies de Territoire ont pris d'emblée le parti de travailler en collaboration avec les artisans qui exercent des activités similaires ou complémentaires. Point de relation de concurrence, mais un partenariat qui conforte d'autant leur assise et leur légitimité sociales et économiques. Car les chantiers confiés aux Régies sont souvent la concrétisation d'un besoin qu'elles ont elles-mêmes mis à jour,



Depuis septembre, la Régie du Pays de Lunel accueille dans ses nouveaux locaux les salariées du relais vêtement et laverie solidaire, facilitant la cohérence des activités, les rencontres et le lien social.

ou bien l'opportunité, pour un donneur d'ordre, d'agir dans le cadre d'une politique d'insertion. « Les collectivités locales doivent montrer l'exemple en donnant du travail, chaque fois qu'elles le peuvent, à des structures telles que la Régie du Pays

de Lunel. C'est un outil qui contribue à la réinsertion des habitants dont nous avons, nous, élus locaux, la responsabilité », estime ainsi Claude Barral, conseiller général du canton, vice-président du conseil général de l'Hérault et Président du Syndicat interdépartemental d'aménagement du Vidourle.

Dans le cadre d'un marché d'insertion, la commune de Lunel-Viel a attribué à cette Régie l'entretien de ses espaces verts. Celle-ci en délègue une partie à l'entreprise Jardin Passion. « Nous intervenons sur les stades, l'élagage ou la taille de haie en hauteur. Nos équipes se trouvent souvent ensemble sur un même site. C'est par exemple l'occasion de faire part aux salariés de la Régie de recommandations sur la taille des arbustes. Les salariés sont en demande, ils suivent nos conseils avec plaisir », explique le directeur de l'entreprise, Gilbert Tobba. Pour Frédéric Fonton, cette collaboration « fait évoluer les préjugés que les artisans ou les salariés de la Régie ont pu développer les uns à l'égard des autres. D'autre part, les relations de confiance qui se nouent entre l'artisan et la Régie augmentent les opportunités d'embauche. » ■

Comment créer une Régie de Territoire ?

Quelles réponses concrètes apporter aux besoins des habitants d'un territoire ? Un projet de Régie de Territoire réunit un ensemble d'acteurs désireux de répondre à cette question, de s'impliquer dans la phase de montage, mais également dans le fonctionnement de l'association. L'initiative peut venir d'élus locaux, de bailleurs, d'associations, d'un groupe d'habitants, de centres sociaux... Le promoteur du projet s'attachera cependant à associer les autres acteurs du territoire afin d'effectuer ensemble le

diagnostic des besoins non pris en charge et des activités à mener. A l'issue d'une période de préfiguration, au cours de laquelle l'association formalise ses premiers partenariats (DDTEFP, Agence locale pour l'emploi, etc.), négocie ses premiers marchés, recrute son personnel de production et d'encadrement, investit dans ses premiers outils de production, une procédure de labellisation est mise en place. Car, pour se prévaloir du label « Régie de Territoire », le projet de l'association doit être en phase avec les exigences de la Charte des Régies de Quartier et de Territoire. Seul le Bureau du CNLRQ décidera ou

non de l'obtention de ce label. Tout au long de la mise en place d'une Régie de Territoire, le CNLRQ, ses délégués en région, les experts agréés par le Réseau, le parrainage d'une autre Régie, accompagnent le projet, aidant l'association à trouver des pistes d'action et de développement afin d'assurer son succès et sa pérennité.

→ Pour en savoir plus :

Guide des Régies de Territoire, éditions du CNLRQ (à télécharger sur www.cnlrq.org / Ressources / Autres publications. Contact : Didier Testelin, responsable du développement, dtestelin@cnlrq.org

Régies de Territoire : un atout pour le développement local, solidaire et durable



**Quatre questions
à Régis Mitifiot,
vice-président
du CNLRQ, délégué
en région PACA
et directeur
de la Régie d'Arles.**

Pourquoi le Réseau des Régies de Quartier s'est-il ouvert aux Régies de Territoire ?

Avant la création des Régies de Territoire, le Réseau menait déjà depuis plusieurs années une réflexion sur la situation des habitants dans les zones rurales, dont les difficultés sont souvent aussi prégnantes qu'en zones urbaines. Une réflexion qui s'est précisée avec l'organisation économique et administrative de ces espaces ruraux en communautés d'agglomération ou de communes, et l'apparition de nouveaux partenaires institutionnels. Ensemble, nous avons pu nous interroger sur la manière de créer de la richesse sur un territoire pauvre, sur les projets à accompagner pour le dynamiser et renforcer le lien social. Plusieurs projets expérimentaux ont vu le jour, à Lunel ou à Villeneuve-sur-Lot par exemple, et se sont pérennisés. Nous avons ajouté une annexe « Régie de Territoire » à notre Charte, dont les valeurs qu'elle défend s'appliquent aussi bien à des territoires plus larges. Cet avenant a d'ailleurs l'avantage de bien distinguer un projet de Régie de Territoire, en milieu rural, de celui d'une Régie de Quartier qui intervient, en zone urbaine, sur un vaste territoire.

Les Régies de Territoire peuvent désormais obtenir l'agrément Services à la personne. Cette possibilité ne leur ouvre-t-elle pas de nouvelles perspectives ?

Les Régies de Territoire ont déjà développé les services à la personne qui, cependant, ne sont pas à eux seuls suffisants pour assurer une activité économique pérenne. Ces services ont néanmoins beaucoup d'importance. Ils

répondent aux besoins de personnes fragilisées ou isolées et renforcent les échanges avec les habitants.

La nouvelle législation va permettre à un public en difficulté de régler par Chèque Emploi Service Universel et de bénéficier, à un coût qui lui est accessible, de services jusque-là réservés à d'autres. Quant aux actions à développer ou à imaginer, les pistes ne manquent pas, qu'il s'agisse de la mobilité sur des territoires dépourvus de transports publics, de services aux personnes âgées...

L'étendue du territoire d'intervention de ces Régies ne peut-elle les conduire à jouer un rôle accru en matière de développement durable ?

Le développement durable est un enjeu majeur. Les interventions de proximité et le développement des « circuits courts », où le salarié de la Régie, au même titre que les autres habitants, est le bénéficiaire de son propre travail, apportent déjà des réponses à la gestion environnementale dans une logique de développement durable.

Par ailleurs, ces interventions techniques s'accompagnent d'un travail de sensibilisation et d'échange avec tous les habitants, sans exclure les plus défavorisés d'une réflexion sur la gestion de leur propre environnement.

Des marchés confiés aux Régies par plusieurs communautés de communes peuvent faciliter une prise en charge globale, de la question de l'eau par exemple, comme avec la Régie de la Vallée du Lot, globalité toujours préférable à des interventions ponctuelles ou redondantes.

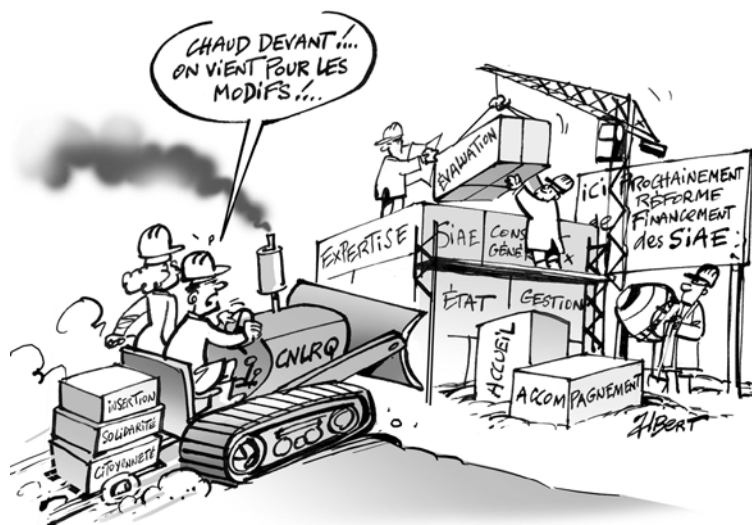
Quels nouveaux types de partenariat les Régies de Territoire pourraient-elles mettre en place ?

Au-delà du partenariat avec les collectivités locales, des liens peuvent être renforcés avec les habitants, les pêcheurs, les agriculteurs, les acteurs de l'éducation populaire en milieu rural, mais aussi avec les élus de petites communes. Ce sont des relais naturels car ils sont bien ancrés sur les problématiques de leur territoire et souvent très proches des habitants.

A l'échelle nationale, le Réseau est à la recherche de nouveaux partenaires, tels que les Parcs naturels régionaux ou les Maisons familiales rurales, ces centres de formation et d'insertion sociale et professionnelle. ■

DEVELOPPEMENT

Vers une réforme des modalités de financement des structures de l'insertion par l'activité économique ?



Du Grenelle de l'insertion à la réforme des modalités de financement

Le Grenelle de l'Insertion a conduit au lancement de deux grands chantiers dans le secteur de l'insertion par l'activité économique.

D'une part, la réforme des modalités de conventionnement, effective dès 2009, a été marquée par l'adoption d'un nouveau « référentiel insertion », structuré autour de quatre axes – accueil et intégration, accompagnement socioprofessionnel, formation, contribution au développement territorial –, et la mise en place des dialogues de gestion.

D'autre part, une réforme des modalités de financement des SIAE fait actuellement l'objet d'une expérimentation dans quatre départements : Rhône, Gironde, Doubs et Haut-Rhin. Cette réforme a pour objet « d'expertiser un système de financement plus efficace, plus dynamique, support d'une véritable logique de partenariat » entre les SIAE et les principaux financeurs de l'IAE (Etat et Conseils généraux) et « de sortir d'un système de financement qui ne prend pas en compte les conditions particulières dans lesquelles les SIAE développent leurs activités ».

Une expérimentation complexe

L'expérimentation, qui court jusqu'en juin et dont les conclusions devraient être exposées cet été, comporte trois volets :

- l'adoption d'un nouvel outil budgétaire qui met en évidence le coût de l'insertion et de ses ressources, et servira de base de négociation entre les financeurs et les SIAE ;
- la définition d'un nouveau système de financement au poste, individualisé et modulaire. Cette modularité repose sur quatre critères, susceptibles d'évoluer : les difficultés des publics accueillis, les spécificités des territoires, la

nature de l'activité économique, l'effort d'insertion de la SIAE et les résultats obtenus ;

– la mise en place d'un nouveau mode de gouvernance locale, associant *a minima* l'Etat et les collectivités territoriales.

Etant donnés les enjeux que représente une telle réforme pour les Régies de Quartier et de Territoire, et plus largement pour l'ensemble des SIAE, le CNLRQ a jugé capital de se saisir de ce chantier et de participer à l'expérimentation : mobilisation et appui aux Régies implantées sur les territoires retenus, participation aux comités de pilotage locaux et nationaux, identification des zones de risque et formulation de préconisations... L'objectif est bien de se positionner en force de contre-propositions et d'éviter que ne soit adoptée une réforme contraire aux intérêts des structures. ■

FORMATION

A la suite du départ de Valérie Lamour, qui a rejoint Habitat Formation, Maude Hatano est depuis le 15 février chargée de mission au pôle Formation. Après un passage au CNAM, où elle a obtenu un doctorat en sciences de l'éducation et enseigné auprès d'adultes, Maude apportera une expertise précieuse au Réseau en termes d'ingénierie d'actions de formation et de passerelles avec le monde universitaire.

→ Contact : mhatano@cnlrq.org



Précarité et exclusion en milieu rural : une prise en compte spécifique s'impose

La ruralité est souvent négligée par les analyses des phénomènes d'exclusion et de précarité. Les données et études statistiques engagées par les institutions publiques nationales, les collectivités locales et les organismes de protection sociale sont rares. Pourtant, de véritables spécificités apparaissent en termes de logement, d'emploi, de santé, de mobilité, d'accès aux droits, qui amplifient la pauvreté dans les zones rurales.

Une note de cadrage a été réalisée par une dizaine d'organisations associatives et institutionnelles, mettant en perspective la pauvreté dans le monde rural et les réponses apportées par le secteur associatif, à l'échelon local et territorial. Dans la continuité de cette note, une journée d'échanges, consacrée aux « phénomènes de précarité et d'exclusion en milieu rural : quelles réponses possibles sur les territoires ? », a été organisée le 21 mai à Bagnolet.

Au-delà des constats et des pratiques intéressantes et innovantes développées par l'ensemble des acteurs en milieu rural, il s'agit d'avancer ensemble sur des propositions plus larges et sur les modes de gouvernance à partager et à améliorer. Cette action, portée par la Fédération Nationale des associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale (FNARS), est soutenue par la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole et co-organisée avec les organisations suivantes : Fédération des Centres Sociaux et Socioculturels de France, Comité National de Liaison des Régies de Quartier, Habitat et Développement, Familles Rurales, Fédération Nationale des Centres d'Initiatives pour Valoriser l'Agriculture et le Milieu rural, Chantier Ecole, Fédération des PACT, Solidarités Paysans.

Micro-crédit : un dispositif qui s'élargit



Depuis plus de deux ans, le Micro Crédit Personnel (MCP) est expérimenté avec le soutien de la Caisse des Dépôts. Une vingtaine de Régies le mettent en œuvre, en premier lieu avec les salariés en parcours d'insertion, pour près de 50 projets personnels étudiés. Après l'examen de chaque situation, l'objet du MCP est de permettre l'accès à un prêt adapté, supportable, pour financer un achat participant au projet de la personne (moyen de locomotion, équipement ménager, informatique...).

C'est un outil qui peut être mobilisé en complément, sans se substituer aux actions d'accompagnement mises en œuvre dans les Régies.

Le 4 mai, lors d'une journée consacrée au MCP, les enjeux et l'état des lieux du dispositif ont été présentés à partir des expériences menées par les Régies. Une journée qui a également permis d'échanger sur les projets et les prolongements possibles dans le Réseau. Avec le Crédit coopératif, banque partenaire, le CNLRQ propose ainsi aux Régies volontaires la possibilité d'élargir le MCP à d'autres publics : outre les salariés visés en priorité, les anciens salariés ayant achevé leur parcours d'insertion et/ou les adhérents bénéficiaires des activités de lien social dans la Régie (guichet mobilité, jardin associatif...).

→ Pour tout renseignement, contacter Sonia Hamaied, shamaied@cnlrq.org

MAKANDI



La plateforme cesse son activité

La plateforme Makandi, installée en Guyane depuis trois ans, a cessé ses activités au mois d'avril 2010 à la demande de la DTEFP qui avait pourtant sollicité sa création. Cette cessation d'activité s'est faite contre toute attente, car les résultats dans ce département particulièrement difficile sont suffisamment éloquents. En effet, à la date d'installation de Makandi, la Guyane comptait six SIAE conventionnées, dont certaines rencontraient des difficultés structurelles. A ce jour, ce département en compte près d'une trentaine. La quasi-totalité de ces SIAE

a été accompagnée par la plateforme, qui a assuré un travail de diagnostic des besoins, d'étude de faisabilité et d'appui méthodologique pour les porteurs de projet.

Au-delà de l'incompréhension générale observée localement auprès des associations, c'est toute une dynamique patiemment construite par le CNLRQ et les associations locales qui s'achève.

Le CNLRQ remercie néanmoins les nombreux partenaires et structures qui lui ont fait confiance, et qui lui ont permis de mener à bien ces nombreux projets et d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le champ de l'économie sociale et solidaire.

De très nombreux témoignages permettent d'attester que l'action du Réseau et de la plateforme n'aura pas été vaine : des structures, des emplois ont été créés. De nouveaux espoirs sont nés et l'économie sociale et solidaire a droit de cité dans ce département.

Le CNLRQ reste malgré tout présent à travers les différentes Régies guyanaises et leurs nombreuses initiatives qui continueront à promouvoir les valeurs du Réseau. ■

RÉGIES LABELLISÉES

- ◆ Régie de Quartier Perpignan Sud (66)

SITES EN EXPERTISE

- ◆ Paris XII^e (75)
- ◆ Pierrefitte-sur-Seine (93)

SITES ACCOMPAGNÉS

- ◆ Paris XV^e (75)

INFO-RÉSEAU

Directrice de la publication

Clotilde Bréaud

Comité de rédaction et rédaction

Zinn-Din Boukhenassi, Bruno Martin, Anne Mistral, Nicole Picquart, Corinne Redersdorff, Vincent Ricolleau, Didier Testelin.

Dossier et interview

Marie Michaud

Secrétariat de rédaction

Sandrine Cardon

Illustrations

Albert

Maquette

Patricia Chapuis

Imprimeur

LFT, Montreuil

Numéro de dépôt légal 91/0322.

Abonnement 12,20 Euros (3 n°).

Comité National de Liaison des Régies de Quartier

54, av. Philippe Auguste – 75011 Paris.

e-mail : accueil@cnlrq.org

Site www.regiedequartier.org

Cette publication a bénéficié du soutien

– de la DGEFP Délégation Générale

à l'Emploi et à la Formation

Professionnelle,

– de la DGCS Direction Générale

de la Cohésion Sociale,

– de la DIV Délégation

Interministérielle à la Ville,

– du FSE Fonds Social Européen.





Les rendez-vous du CNLRQ

JUIN

Mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4

Tutorat au sein des Régies de Quartier, module 2, à Paris (75)

Vendredi 11 et samedi 12

Assemblée générale du CNLRQ, à Batz-sur-Mer (44)

SEPTEMBRE

Judi 16, vendredi 17 et samedi 18

Rencontres Acteurs IV, 1^{er} module, à Flers (61)

Vendredi 17 et samedi 18

Séminaire Présidents, à Paris (75)

Mardi 21 septembre

- ◆ Formation Accompagnateurs professionnels, tronc commun, à Paris (75)
- ◆ Formation Encadrants techniques, tronc commun, à Paris (75)

Mercredi 22 et jeudi 23 septembre

- ◆ Formation Accompagnateurs professionnels, 1^{er} module, à Paris.
- ◆ Formation Encadrants techniques, 1^{er} module, à Paris.

Mercredi 29, jeudi 30 et vendredi 1^{er} octobre

Formation Secrétaire/Accueil, à Paris

OCTOBRE

Mercredi 6 et jeudi 7

Formation nouveaux directeurs, 1^{er} module, à Paris

Mardi 12

Formation continue des directeurs, « La construction de parcours d'insertion : freins et développement »

Judi 14, vendredi 15 et samedi 16

Rencontres Acteurs V, 1^{er} module, à Perpignan La Roseraie (66)

Mardi 19, mercredi 20 et jeudi 21

Formation Accompagnateurs professionnels, 2^e module, à Paris

Mercredi 20, jeudi 21 et vendredi 22

Formation Encadrants techniques, 2^e module, dans une Régie

Judi 21, vendredi 22 et samedi 23

Rencontres Acteurs IV, 2^e module, à Toulouse Reynerie (31)

NOVEMBRE

Judi 4, vendredi 5 et samedi 6

Rencontres Acteurs VI, 1^{er} module, à Auch (32)

Mardi 9

Assises Nationales des Régies de Quartier et de Territoire, à Bron (69)

Mardi 16, mercredi 17 et jeudi 18

Formation Nouveaux Directeurs, 2^e module, à Marseille Régie Services 13 (13)

Judi 18, vendredi 19 et samedi 20

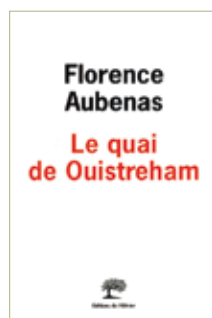
Rencontres Acteurs V, 2^e module, à Rillieux la Pape (69)

Lire *Écouter*
VOIR

Le Syndicat National Professionnel des Employeurs Régies de Quartier s'est doté d'un site internet.

A découvrir sur www.serq.fr

Un lien existe également sur l'onglet Syndicat Employeur du site du CNLRQ.



Le Quai de Ouistreham, Florence Aubenas

« La crise. On ne parlait que de ça, mais sans savoir réellement qu'en dire, ni comment en prendre la mesure. Tout donnait l'impression d'un monde en train de s'écrouler. Et pourtant, autour de nous,

les choses semblaient toujours à leur place. J'ai décidé de partir dans une ville française où je n'ai aucune attache, pour chercher anonymement du travail... J'ai loué une chambre meublée. J'ai conservé mon identité, mon nom, mes papiers, et je me suis inscrite au chômage avec un baccalauréat pour seul bagage. Je suis devenue blonde. Je n'ai plus quitté mes lunettes. Je n'ai touché aucune allocation. Il était convenu que je m'arrêteraï le jour où ma recherche aboutirait, c'est-à-dire celui où je décrocherais un CDI. Ce livre raconte ma quête. »

→ Editions de l'Olivier, 19 euros



Un nouveau guide pratique sur l'IAE

Alternatives Economiques publie une nouvelle édition de son guide sur l'insertion par l'activité économique (IAE). L'ouvrage fait le point sur la réforme des politiques d'insertion engagée depuis le Grenelle de l'insertion.

Il fournit toutes les informations mises à jour sur les financements publics et privés de l'IAE, les différents types de structures et les réseaux qui les représentent, les échelons de pilotage de l'IAE ou encore les formations qui mènent aux métiers du secteur. La parole y est également donnée aux acteurs de l'IAE afin de refléter au mieux les débats qui agitent le secteur.

→ Pour en savoir plus : *L'insertion par l'activité économique*, Alternatives Economiques Poche n° 44, mai 2010, en kiosque et sur www.alternatives-economiques.fr/poche



avec Vanik Berberian

Président de l'Association des maires ruraux de France et maire de Gargillesse-Dampierre, commune de 325 habitants, dans l'Indre.

A votre avis, quels sont les besoins des habitants auxquels une Régie de Territoire peut apporter une réponse ?

Les besoins peuvent être très variés et bien évidemment ils dépendent de la situation particulière des personnes concernées. Une analyse fine des profils de la population est nécessaire car la diversité prime, y compris en milieu rural. Selon que les personnes sont jeunes ou plus âgées, en bonne santé ou fragiles, vivant en famille ou isolée, au cœur d'un voisinage dense ou plus clairsemé, les besoins sont multiples. Aussi le champ d'activité possible est assez vaste, comme les travaux d'entretien domestique, le jardinage, la coupe de bois, le ravitaillement, l'accompagnement aux courses et autres déplacements...

Plus généralement, tout ce qui peut être de l'ordre du service et du dépannage, qu'il soit ponctuel ou régulier, et qui n'est pas couvert par une offre adéquate ou suffisante, peut trouver une concrétisation à travers l'activité d'une Régie de Territoire.

Mais si nous sommes ici dans la réponse aux besoins des habitants, il ne faut pas négliger pour autant les besoins que peuvent connaître les collectivités locales et qui peuvent constituer un complément non négligeable dans les services pris en charge par une Régie.

Le Réseau des Régies place les habitants au cœur de leurs projets. Comment est-il possible selon vous, sur

un territoire bien plus vaste que celui d'un quartier, de les associer à la définition d'une activité ou d'un service ?

La question est moins celle de la superficie des territoires concernés que celle de la connexion des réseaux, notamment associatifs. Les territoires sont maillés par de nombreuses structures qui sont autant de lieux de rencontres et de vie sociale. Et si, selon les cas, elles fonctionnent avec plus ou moins de bonheur, d'efficacité et de moyens humains ou financiers, lorsqu'elles existent, elles sont des lieux très utiles pour le repérage et la connaissance des populations. Néanmoins une difficulté demeure : pouvoir toucher les personnes qui ne participent pas, pour des raisons diverses, à ces réseaux formels ou informels et qui peuvent, bien évidemment, avoir également des besoins qui méritent d'être satisfaits.

De quelle manière les élus locaux peuvent-ils s'impliquer dans une Régie de Territoire ? Comment pérenniser cet engagement ?

Il faut d'abord promouvoir le principe et l'existence des Régies de Territoire auprès des élus et les sensibiliser à l'intérêt qu'elles présentent, en ce qu'elles sont porteuses, non seulement de réponses aux attentes des habitants, mais aussi d'une réalité économique. Sans oublier l'aspect nécessaire du lien entre les personnes que peut jouer toute dynamique sociale. Et cet aspect est d'autant plus utile que les territoires ruraux ne sont malheureusement pas exempts de cette tendance regrettable de repli sur soi, de fragmentation sociale, pour ne pas dire d'indifférence vis-à-vis de l'autre. A cela s'ajoutent les effets négatifs de la Révision Générale des Politiques Publiques qui ne feront qu'aggraver la situation, en fragilisant notamment des publics déjà vulnérables.

D'autre part, le fait de couvrir un champ d'activité non pourvu peut susciter une oxygénation économique qui ne peut laisser indifférents les élus. Aussi convient-il de les associer très en amont des démarches de création des Régies.

Quant à la pérennité de leur engagement, elle sera consécutive de la place et de l'utilité que les Régies de Territoire, par leur efficacité, auront su démontrer au quotidien. ■